

Procès verbal du Conseil d'Ecole n°3 du 28/06/2022  
Ecole d'Arnac la Poste

Membres du Conseil d'école

- Mme l'Inspectrice de circonscription : Mme Ayrac-Cadet (excusée)
- Mme le Maire : Mme Drieux
- Mme la chargée des affaires scolaires : Mme Poujaud et Mme Dupuis
- Association 'les enfants d'abord' : M. Tijeras
- Parents d'élèves : Mme Boiron, Mme Chanton, M. Desmassias, Mme Tijeras, Mme Triffaut (excusée)
- Enseignants : Mme Lacroix, M. Duchier, Mme Theillaud, Mme Précigout, Mme Chassagne (futur enseignante de la classe de CM).
- Personnel communal : Mme Ribière (ATSEM).
- DDEN : Mme Roch et M. Vigor

Début de séance : 18h00

1. Présentation de la répartition et effectifs pour la rentrée 2022/2023

Mouvement des personnels : Mme Lacroix part sur un nouveau poste.

M. Duchier prend un poste d'enseignant maître formateur à Limoges.

Il est remplacé par Mme Chassagne.

La personne assurant la décharge de Mme Précigout est Mme ..... Elle assurera la décharge de Mme Précigout le ??? et un ??? sur 3.

Les répartitions peuvent évoluer durant l'été en fonction des inscriptions :

TPS/ PS /MS/GS : 15 (0 + 3 + 6 + 6)

CP/CE1/CE2 : 15 (4 + 8 + 3)

CM1/CM2 : 17 (6+11)

2. Questions pédagogiques

- \* « je lis j'élis » : les enfants ont pu voter pour leur livre préféré parmi une sélection de 5 Dans ce cadre la classe de cycle 2 a reçu en classe une autrice Alexandra Pichard.
- \* USEP : rencontre orientation pour les maternelles le 20 juin (pas de rencontre pour les élémentaires car la date proposée par USEP était un lundi matin).
- \* Piscine : les élèves de cycle 3 ont participé à une séquence natation de 6 séances. 2 groupes : un pris en charge par le MNS (50 euros la séance) et un autre groupe pris en charge par l'enseignant. Besoin de parents accompagnateurs agréés pour l'année prochaine : **Nous n'avons aucun parent agréé à ce jour.**
- Si nous prenons un maître-nageur, cela augmente le tarif de la séance de 50 €, soit 700 € pour 14 séances de piscine (7 pour le cycle 2 et 7 pour le cycle 3). En couplant les deux classes sur le même créneau, cela permettrait de diviser le coût du MNS par 2 (350 € sur 7 séances) et réduirait le coût du car qui ne serait alors monopolisé que pour 7 séances. En associant les CP/CE1/CE2 et les CM1/2, les 32 élèves ne logeant pas dans le car communal, il reste

cependant nécessaire de faire appel à un transporteur privé. Il faudra cependant, au préalable s'assurer que la piscine puisse accueillir un groupe de 32 élèves. Mme Tijeras (présidente de l'Association des Parents d'Elèves) met en avant le fait que l'APE aura à cœur à ce que l'association finance une partie du coût du cycle Eps (maître-nageur par exemple) ou d'une autre intervention ou sortie.

\* Chorale : intervention pendant 18h de Véronique Espona, dumiste (diplômée en éducation musicale), au sein de l'école pris en charge par l'association les enfants d'abord

\* haie d'écolier : plantation d'une haie par les élèves de mater et cycle 2

\* Juin 2022 : venue d'un illustrateur en classe (A. Demassias : illustrateur des décors de l'adaptation « Manga » des Légendaires).

\* permis internet : les élèves de CM ont bénéficié d'une intervention de la gendarmerie

\* festival graines de rue : un spectacle par classe

\* voyage scolaire :

- maternelle : limoges : 2 ateliers proposés par la ville de limoges

→ *Ravalement de façades Ah les belles façades du quartier de la Cité ! Petites ou grandes, larges ou étroites, elles se parent des plus beaux attributs : fe-nêtres décorées, toitures tantôt rouges ou grises, murs enchaînés, ferronneries... Lors de cette visite-atelier les enfants observent des façades d'époques différentes, puis les rassemblent et les décorent selon leur imagination lors d'un atelier*

→ *D'une gare à l'autre Départ gare des Charentes, direction gare Limoges- Bénédictins : 8 minutes de parcours dans Limoges ! Cette "visite-voyage" permet aux élèves de découvrir deux gares très différentes et l'environnement sensible lié au train : l'ambiance du départ, la traversée d'un tunnel, les sons du voyage.*

- cycle 2 : parc du Reynou : visite guidée du parc et un atelier

- cycle 3 : cité de la BD à Angoulême : visite et un atelier (compléter un strip).

\* Pour les CM2, visite du collège, en immersion le mercredi 29 juin matin.

\* fêtes de fin d'année : 21 juin : spectacle à partir de 18h

La fête de fin année ouverte à tous a été très appréciée par les familles et les Arnacois dans leur ensemble. Il est envisagé de proposer ce format de fête de fin d'année l'an prochain.

Pour l'année 2022-2023 :

- création en cours : dispositif qui croise les enjeux de **présence de la culture dans tous les territoires et de soutien à l'insertion professionnelle des jeunes artistes.** "Création en cours" est un dispositif de soutien aux jeunes artistes dans le cadre de projets de recherche et de création impliquant un temps de résidence dans les écoles les plus éloignées de l'offre culturelle (quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones rurales et périurbaines, Outre-mer).

- Fantaircirq : c'est une action qui va permettre aux élèves de s'initier et de découvrir les arts du cirque. Cette action est menée en partenariat avec l'inspection académique, l'USEP et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Représentation de fin de projet au pôle « Sirque » de Nexon.

- dispositif une école, un club : réflexion autour de la mise en place d'un partenariat avec un club sportif local (hors foot : car il s'agit déjà d'une activité très pratiquée localement). L'activité sportive doit être affiliée vis à vis d'un partenariat avec l'Éducation Nationale.

- Grâce au matériel proposé par l'USEP mise en place d'une séquence autour du savoir rouler pour le cycle 3. Cela pourrait être favorisé par la mise en place d'un pump track (piste circulaire pour vélo) au sein de la commune.

- un spectacle et une visite de musée par classe

Pour l'an prochain, chaque classe est inscrite à un spectacle au théâtre du Cloître. (en attente de validation par le théâtre).

Mme le Maire met en avant l'ouverture sur la commune du musée du vélo qu'elle souhaiterait que l'école visite. Mme la Directrice a d'ores et déjà pris contact avec le musée pour organiser une visite du musée à la rentrée de septembre sur les 3 classes.

En outre, Mme Tijeras qui avait pris contact avec le tiers-lieu de Bellac met en avant le fait qu'il pourrait y avoir une intervention auprès des parents pour une sensibilisation aux écrans en partenariat avec l'Association des Parents d'Elèves.

### 3. Vie scolaire

#### a. Organisation de la semaine pour la rentrée 2022

Emploi du temps inchangé :

LUNDI : 9h-12h / 13h30-16h30

MARDI : 9h-12h / 13h30-16h30

JEUDI : 9h-12h / 13h30-16h30

VENDREDI : 9h-12h / 13h30-16h30

+ APC 16h30-17h30 (1h ; un jour par semaine : à définir pour l'an prochain)

La rentrée 2022/2023 des élèves aura lieu le jeudi 1er septembre à 9h.

#### b. Travaux salle de classe

La mairie fait réaliser à partir du 11 juillet des travaux dans la classe actuelle de maternelle afin de la rénover.

Le personnel communal sera mis à disposition le 8 juillet pour vider la classe maternelle de l'école (les 2 agents communaux et l'ATSEM).

#### c. Présentation de la liste de fourniture par classe

Les listes de fournitures sont approuvées par le conseil d'école et seront distribuées dans les cahiers avant la fin de l'année.

Une liste commune est proposée pour les élèves du CE1 au CM2.

Cette liste est presque identique à celle de l'année passée.

Pour la maîtresse de CM, il est demandé aux élèves un agenda et un trieur.

Pour les CP, la maîtresse fournira une chemise en carton et un cahier de texte (ni agenda demandé ni trieur).

Les élèves auront un exemplaire de cette liste d'ici à la fin de l'année scolaire.

Une liste sera aussi mise sur le panneau d'affichage.

#### d. Coopérative scolaire : bilan financier

Graines de rue : - 270 €

voyage fin d'année : 695€

Participation des familles : + 148 €

Projets divers : -91,17€

BILAN : Nous débuterons l'année 2022-2023 avec 7800 €.

La mairie a pris en charge les bus pour les voyages de fin d'année et les différentes sorties (graines de rue, reynou, limoges, angoulemes, piscine, rencontre USEP...) pour un montant de 2170 euros.

#### 4. Santé et sécurité : alerte incendie et exercice PPMS

2 exercices incendie réalisés dans l'année (évacuation sans incident).

#### 5. Labellisation pHARe

Obligatoire pour toutes les écoles de la Haute Vienne.

Sensibilisation au sein de chaque classe sur le thème du harcèlement.

1. Mon école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.

2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.

3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.

4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.

5. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.

6. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

#### 6. Projet d'école

PROJET D'ECOLE 2022-2026 : réalisé avec les écoles du collège de secteur de collège.

#### Volet 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves : améliorer les compétences des élèves :

\* Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions ou Maîtrise de la langue

AXE : **Enrichir et améliorer le lexique dans toutes ses dimensions**

\* Acquérir les premiers outils mathématiques ou Mathématiques

AXE : **Renforcer l'apprentissage de la résolution de problèmes dans les 4 domaines de mathématiques**

\* Vivre ensemble ou Education morale et civique

AXE : **Renforcer la coopération et l'entraide**

\* Autre(s) domaine(s)

AXE : **Construire une posture d'élève favorisant l'apprentissage**

#### Volet 2 : Les apprentissages et les parcours des élèves : favoriser la fluidité des parcours des élèves au sein d'une école inclusive

\* Personnaliser les parcours scolaires des élèves selon leurs besoins

**AXE : Dépasser le contexte socio-culturel**

\* Renforcer la qualité de la vie scolaire

**AXE : Impliquer les familles et les élèves dans la réussite des élèves et la vie de l'école**

### **Volet 3 : Les parcours spécifiques**

\* Parcours d'éducation artistique et culturelle

**AXE : développer la culture (posséder des référents culturels et une culture commune)**

\* Parcours éducatif de santé

**AXE : assurer la continuité de l'hygiène de vie au sein de l'école**

\* Parcours citoyen

**AXE : devenir responsable et autonome**

\* Éducation au développement durable

**AXE : devenir un éco-citoyen**

\* Développement des compétences numériques

**AXE : savoir manipuler l'objet informatique**

Le projet d'école est en attente de validation de la part de l'Inspection Académique.

### 7. **Election des parents d'élèves : vote par correspondance**

A partir de la rentrée 2022, possibilité de mettre en place le vote électronique pour les élections de parents d'élèves.

### 8. **Questions diverses**

Questions posées par Mme la Directrice à la Mairie.

- remplacement de l'ATSEM en cas d'absence :

La mairie dit qu'il est impossible d'organiser cela.

Le temps de sieste reste prioritaire.

Mme le Maire dit qu'il n'y a personne de formé pour suppléer l'ATSEM. De plus, cela est compliqué financièrement et humainement.

Mme la Directrice dit qu'il y a un manque de communication de la Mairie envers l'école pour informer de l'organisation lorsque l'ATSEM est absente.

- cantine : est-il possible que le repas soit fini à 13h pour les enfants pour qu'ils puissent profiter de 30 min de récré?

En rentrant à la cantine, les élèves doivent de se laver les mains au sein de la cantine avant et après le repas ce qui prend du temps.

Pendant le repas, la mairie dit qu'il ne faut pas presser les élèves à manger.  
Mme le Maire dit que c'est à elle de gérer ce rythme d'interclasse qui relève du périscolaire et que tout est fait pour le mieux.

L'organisation est un temps incompréhensible.

Mme le Maire dit que 2 personnels de la cantine ont suivi cette année une formation sur la gestion des élèves.

Mme Le Maire rappelle qu'Emma (en service civique) avait pour mission sur le temps de restauration, de s'occuper de quelques élèves de maternelle en difficulté pour manger à la cantine.

Madame le Maire propose à Madame la Directrice de participer à la prochaine réunion de service avec les employées communales intervenant sur l'interclasse et elle-même.

Mme la Directrice précise que la question porte bien sur la sortie de la cantine à 13h pour que les élèves puissent bénéficier d'un temps de récréation et non sur le personnel.

Madame le Maire souligne la réactivité de son personnel communale quant à l'organisation de son service.

- travaux dans les autres classes (chaises à ressouder, bande magnétique pour affichage dans la nouvelle classe, tableaux au mur...)

Remarque : L'an prochain dans le cadre du PEDT (Projet Éducatif de Territoire), il y aura renouvellement de propositions d'activités pour les élèves.

La Municipalité dotera l'école d'un nouveau photocopieur neuf à la rentrée scolaire 2022.

Madame le Maire demande à ce que les enseignants rejoignent la salle de cantine qui leur est dédié au sein de la cantine. Elle stipule que la législation interdit aux enseignants de manger au sein de l'école pour des raisons de sécurité et d'hygiène.

Face à l'opposition de l'équipe enseignante, la municipalité dit qu'il est interdit de cuire ou chauffer à l'école quoi que ce soit. En tous les cas, s'il y a un souci sanitaire ou de sécurité quant au repas personnel des enseignants, la Mairie déclinera toute responsabilité puisqu'elle met en place une salle spécifique pour les enseignants.

Mme Tijéras prend la parole pour regretter que suite à la fermeture de notre quatrième classe, personne au sein de l'éducation nationale n'a pris le soin de contacter l'équipe éducative de notre école pour s'assurer du bon fonctionnement de notre établissement avec notamment la gestion d'un triple niveau sur le cycle 2.

Elle tient à souligner le rôle prépondérant des acteurs de terrain (enseignants, personnel communal, APE) pour assurer la qualité du service éducatif.

Fin de séance : 21h00